

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 22 février 2021 à 20h00

Convocation en date du 16 février 2021 :

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, JACQUET Sylvie, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents excusés : MM. Frédéric CAMUZET arrivé à 20h05 et GROJEAN Olivier arrivé à 20h18

Secrétaires de séance : Mmes JACQUOT Tania, Jacquet Sylvie

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 22h50

I. Vote du compte administratif et du compte de Gestion

Le maire rappelle à son conseil que le compte administratif est tenu par la mairie et que le compte de gestion est tenu par la trésorerie. Les deux comptes sont identiques.

Présentation des comptes par Mr MERCET, adjoint au budget.

Fonctionnement	Budget Communal	Budget eau	Budget assainissement
Dépenses	466 835,10 €	56 434,96 €	49 077,45 €
Recettes	531 849,02 €	57 062,43 €	64 313,17 €
Résultat exercice	65 013,92 €	627,47 €	15 235,72 €
Résultat reporté	213 258,12 €	62 775,88 €	18 588,10 €
Résultat global	278 272,04 €	63 403,35 €	33 823,82 €

Investissement	Budget Communal	Budget eau	Budget assainissement
Dépenses	23 472,27 €	10 431,29 €	36 870,30 €
Recettes	128 259,84 €	16 205,33 €	25 553,65 €
Résultat exercice	104 787,57 €	5 774,04 €	-11 316,65 €
Résultat reporté	-88 615,82 €	75 108,67 €	18 709,12 €
Résultat global	16 171,75 €	80 882,71 €	7 392,47 €

Résultats 2020	294 443,79 €	144 286,06 €	41 216,29 €
----------------	--------------	--------------	-------------

Vote pour la validation du compte administratif et du compte de gestion pour les 3 budgets :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

II. Cartes avantages jeunes 2021 2022

Le Maire rappelle que jusqu'à présent la municipalité offrait la carte « avantages jeunes » pour les jeunes du village de 11 à 18 ans. Cette carte peut être fournie aux jeunes de moins de 30 ans. Elle peut être vendue au prix de 8.00 € ou offerte.

La municipalité propose d'offrir la carte pour les jeunes jusqu'à 20 ans.

Les intéressé(e)s devront s'inscrire en mairie avant le 30 juin 2021.

Vote de la prise en charge totale par la commune des frais de la carte avantages jeunes jusqu'à 20 ans :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

III. Document unique

M. le Maire explique qu'il est obligatoire dans les collectivités, comme dans l'industrie, d'établir un document unique.

M. le Maire explique à son conseil en quoi consiste ce document.

- C'est l'état des lieux de la prévention des risques professionnels :

Etude de la conformité réglementaire : Registres, règlement intérieur et procédures

Evaluation des risques professionnels, formations réglementaires, médecine préventive

Actuellement ce document n'est pas établi. Afin d'établir correctement ce document complexe, la commune a fait appel au centre de gestion.

La proposition du centre de gestion pour la rédaction du document unique pour identifier et évaluer les risques, la proposition d'un plan de prévention est : 5 jours pour 1350 €.

Vote pour faire établir le document unique par le centre de gestion.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IV. Archivage

Le Maire informe son conseil qu'il devient nécessaire de libérer de la place aux archives municipales.

M. le Maire et M. MERCET ont rencontré M. TONETTI archiviste au centre de gestion mercredi 27 janvier 2021 pour faire le point sur le rangement des documents et l'archivage en mairie.

Le Maire fait un compte rendu de cette rencontre. M. TONETTI estime entre 15 et 20 jours de travail pour tout trier et classer. Vu la charge de travail de M. TONETTI, il ne pourra intervenir qu'en 2022. Sur ses conseils, la municipalité uniquement peut déjà faire une partie du travail pour diminuer la charge. Le coût à la journée est de 320 €

Les plus compliqués à trier sont les documents relatifs aux travaux. Il y a des pièces qu'il n'est pas nécessaire de garder.

Le Maire informe que M. MERCET a déjà commencé à faire un tri de documents anciens selon les règles de tri. Cela permettra de gagner environ 1/3 du temps d'intervention. M. TONETTI dira lesquels il sera possible d'éliminer et de quelle manière.

Vote pour faire intervenir M. TONETTI pour les archives municipales.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

V. Demande d'alignement

Le Maire rappelle à son conseil que la municipalité n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente ADIGUZEL / Maison ERDEM pour les parcelles ZH 263 et ZH 264 pour 70 000 €.

Le Maire propose à son conseil de déposer une demande d'arrêté d'alignement pour la parcelle ZH 263 pour établir la route d'accès à la parcelle. Une demande d'alignement sera faite à M. et Mme ROYET pour récupérer le triangle où sont implantés les tampons des eaux usées.

Pour la demande d'alignement, il faut faire faire un bornage. La proposition de ABCD Géomètres experts est de 1117.01€ TTC

Vote pour déposer une demande d'alignement et faire effectuer le bornage à la société ABCD Géomètre experts.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VI. Travaux plomberie école

Le Maire rappelle à son conseil que la commune a réalisé la distribution de l'eau chaude pour les sanitaires des petits et que l'on attendait le devis pour les sanitaires des moyens.
Le devis de la société EURL DA COSTA est de 1 025.93 € TTC.

Vote pour la réalisation des travaux.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VII. École numérique 2020

Le Maire rappelle à son conseil qu'en accord avec les trois municipalités du R.P.I., l'école a postulé à l'appel à projets « Label Écoles numériques 2020 ». Le dossier a été validé par l'Education Nationale qui finance le projet à 50% jusqu'à une hauteur de 7 000 €.

Le Maire informe qu'à ce jour le coût du projet est de 13 436.67€ TTC, soit 6718.34€ TTC à la charge des communes du RPI.

Pour information, les P.C. portables, le P.C. de la directrice, le vidéoprojecteur et le P.C. associé datent de 2009. D'autres devis sont en cours.

Vote pour renouveler le matériel sous réserve de la participation des deux autres communes.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VIII. Site internet et logiciel cantine

Le Maire rappelle à son conseil que nous avons prévu de créer un site internet.

Nous avons 3 propositions :

PLAINE JURASSIENNE :	Environ 5 000 €TTC	
JORDEL MEDIAS :	2 860 €TTC	700 €TTC / an environ
GREENBOX	4 380 €TTC	216 €TTC / mois

JORDEL MEDIAS a réalisé les sites de GATEY et DAMPARIS. C'est exactement le type de site que nous souhaitons. Le devis définitif intègre le planning des salles et la réservation de la cantine et la garderie.

Pour la création du site, il y a quelques semaines de délai. Il va falloir travailler pour alimenter les différentes pages (texte et photographies).

Vote pour l'acceptation du devis de JORDEL MEDIAS.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IX. Location des salles polyvalentes

Le Maire rappelle qu'il était prévu de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente. La commission « Vie associative » a travaillé le projet. Il est proposé de prêter les salles aux associations actives de la commune et d'ouvrir la location aux personnes extérieures.

Après plusieurs discussions pour la révision du mode de location et des tarifs, un projet est proposé.

	Jour en semaine	Week-end	
	Salle du haut avec toilettes et bar	Tout le bas	Tout l'ensemble
Associations Rahonnaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants Rahonnais	80,00 €	180,00 €	300,00 €
Personnes extérieures	150,00 €	250,00 €	400,00 €

Les emprunteurs devront fournir une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution de 500.00€ lors de la réservation.

Le chauffage et l'électricité sont en plus suivant le relevé du compteur d'électricité au tarif 0.20€/kW.

Le nettoyage et les poubelles sont à la charge des emprunteurs

La casse sera facturée suivant un tarif revu tous les ans.

Vote pour le nouveau projet de location des salles :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

X. Village fleuri

Le Maire rappelle qu'il avait demandé à Marielle PATENAT pour reprendre le fleurissement du village. Madeline LAVRUT, la présidente de la commission « village fleuri » a fait le point avec elle et Mme Sylvie JACQUET. Elles ont regardé les besoins pour la commune, historiquement le fournisseur de la commune est l'entreprise PINGON.

Vote pour passer la commande chez PINGON.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

XI. Marché de producteurs

Le Maire rappelle qu'il était prévu de mettre en place un marché de producteurs locaux au village. Une association s'est constituée et a fait son assemblée générale constitutive le samedi 13 février dans la salle polyvalente. Elle regroupe environ 20 producteurs. Tous les producteurs n'iront pas dans chaque village. Les marchés se dérouleront le samedi matin de 9h00 à 12h00.

1^{er} samedi du mois à Mont-Sous-Vaudrey

3^{ème} samedi du mois à Rahon

4^{ème} samedi du mois à Tassenières

Le marché se déroulera une fois par mois sur le parking de la salle polyvalente de Rahon d'avril à novembre.

L'association fournira les flyers à distribuer dans les boîtes à lettres.

La municipalité fournira les panneaux d'affichage pour son secteur :

5 panneaux 5 mm 120 cm X 80 cm 82.00€

10 panneaux 3 mm 80 cm X 60 cm 56.00€

Soit un investissement de 138.00 € TTC

Vote pour le marché de producteurs sur la commune et l'achat des panneaux.

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

XII. Communes forestières

Le Maire signale à son conseil municipal que la commune a reçu un courrier de l'association des communes forestières qui est à la recherche de chênes pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Il faut 1 300 chênes au total pour la reconstruction. Les forêts domaniales fourniront 650 chênes. L'association des communes forestières fait appel aux dons des communes pour les 650 chênes restant à fournir. Les chênes doivent correspondre à des critères bien définis. Nous avons sur la commune un chêne coupé, non vendu et qui conviendrait parfaitement aux conditions demandées. Celui-ci a été validé par l'ONF.

Vote pour donner un chêne pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Nombre de voix :

POUR	10	CONTRE	1	ABSTENTION	4
------	----	--------	---	------------	---

Questions et informations diverses

1. Renouvellement du poste CAE-PEC (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences)

Le Maire rappelle à son conseil que Mme Virginie BROCARD est actuellement en contrat CAE-PEC. Ce contrat prend fin le 01/03/2021. Afin de permettre la continuité de l'année scolaire avec Mme Virginie BROCARD, nous allons renouveler son contrat pour 6 mois. Depuis le début de l'année, le contrat CAE-PEC est financé à 80% au lieu de 40%. En contrepartie il est demandé à l'employeur d'assurer une formation. Ce type de contrat est renouvelable sur une période maximum de 24 mois.

2. Clocher de l'église

Le Maire explique que la société PRETRE qui s'occupe de l'électrification des cloches et du paratonnerre de l'église propose d'installer un parafoudre. C'est un caractère obligatoire pour les assurances. Coût 420€ HT, soit 504€ TTC.

3. Changement du nom de la commission Vie sociale et associations

La commission « vie sociale et associations », change de nom pour « Vies culturelles, sportives et associatives », afin de ne pas la confondre avec la commission Actions sociales (CCAS).

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 mars à 20h00.

